

# Bulletin d'information 2019

## Présentation et compte-rendu des activités

La Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) est un organe consultatif, nommé par le Conseil d'Etat. Composée de représentant-e-s des communautés migrantes et des commissions Suisses-étrangers du canton de Vaud. Ses missions sont définies selon la loi cantonale vaudoise sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (LIEPR) du 23 janvier 2007.

La CCCI n'a pas la compétence de mettre en place des mesures concrètes, mais elle fait part de ses recommandations au Conseil d'Etat et au Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI).

|  |    |
|--|----|
| Mot du président   | 4  |
| Rencontre des commissions communales Suisses-immigrés        | 9  |
| Prise de position de la CCCI lors de consultations fédérales | 11 |
| Assises de l'immigration                                     | 15 |
| Recommandations 2019 au Conseil d'Etat                       | 29 |
| Pistes de mise en oeuvre pour certaines recommandations      | 30 |
| Implémentation des recommandations 2018 par le BCI           | 33 |
| Perspectives 2020  | 35 |

**La CCCI en chiffres :**

- La CCCI en chiffres
- 16 membres
- 2 sous-commissions
- 9 à 11 séances par année
- 2 évènements par année rassemblant
- 150 à 200 personnes

Déjà plus de deux mois que le coronavirus domine notre quotidien et les prévisions peu réjouissantes sur les conséquences à long terme sont nombreuses. Nous sommes beaucoup à être tiraillés entre patience et lassitude, entre prudence et début de négligence. Si les tendances sanitaires du déconfinement sont positives, le retour à la normale sera semé d'embûches et cette crise engendrera de profonds changements dans notre vie.

Malgré cela, chacune et chacun s'implique pour que ruptures et paralysies soient évitées, que les activités se maintiennent et que les prestations soient délivrées au public. Si l'année 2020 connaît quelques perturbations, 2019 a tenu toutes ses promesses et la Chambre cantonale consultative des Immigrés (CCCI) a pu se prévaloir d'un beau programme.

Ainsi lors des 17<sup>e</sup> Assises vaudoises de l'immigration qui se sont tenues le 28 septembre 2019 à Chavannes-près-Renens, nous avons abordé le thème des langues et cultures d'origine, comme atout pour l'intégration et apport pour la société d'accueil. Nous avons eu l'honneur et le plaisir de recevoir Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle qui a fait le discours d'introduction. (Son discours est transcrit dès la page 15)

Notre pays est fier de sa diversité culturelle et linguistique et s'il se reconnaît quatre langues officielles, sa société est depuis longtemps, en réalité, multilingue. Actuellement, près d'un enfant sur quatre parmi ceux qui fréquentent l'école primaire en Suisse parle une autre langue dans sa famille que la langue de scolarisation. Et dans les régions urbaines, cette proportion peut être bien plus élevée encore. Si l'on parle beaucoup des défis que cela pose, tant pour les élèves concernés que pour les écoles et le corps enseignant, il ne faut pas oublier que ces enfants et adolescents portent en eux quelque chose de très précieux : des compétences linguistiques supplémentaires, aptitudes qu'il s'agit d'encourager. Disposer de bonnes connaissances dans sa langue première constitue un avantage et permet d'accroître ses chances professionnelles. De telles capacités exercent aussi des effets positifs sur la formation de l'identité personnelle et sur la capacité de s'orienter dans l'environnement social. C'est aussi une manière de maintenir un lien avec leur culture d'origine et de la faire connaître aux autres et c'est aussi pouvoir raconter et transmettre des informations et des connaissances d'une langue à d'autres. Aujourd'hui encore ce sont les communautés de migrants qui s'investissent dans la transmission et la préservation de leur langue d'origine et on ne peut que les en féliciter. Ces dernières constituent une richesse pour la société et pour l'économie de notre pays.

Si la langue d'origine est un atout pour l'intégration, l'apprentissage de la langue du pays d'accueil l'est tout autant. Comme vous le savez, les compétences linguistiques sont au cœur des dernières réformes législatives qui touchent la population migrante. Les candidats à un permis de séjour, à un renouvellement de ce dernier ou à un passeport suisse doivent apporter la preuve d'un niveau de français parlé et/ou écrit, selon le type de demande. Dans cette optique, l'accès à des cours subventionnés constitue une condition sine qua non pour permettre à toute personne de se mettre en conformité avec la loi.

En l'absence d'une telle offre, seules les personnes disposant de moyens matériels suffisants pourraient le faire. Il semble que l'offre actuelle est insuffisante et que des organismes prestataires tels que Caritas, Français en Jeu, ECAP, Lire et Ecrire et Corref estiment à plusieurs centaines de personnes, celles qui ne pourraient pas bénéficier, dans un délai raisonnable, d'une offre de cours subventionnés. En regard des obligations légales qui incombent aux collectivités publiques, et afin que le processus d'intégration aboutisse, il est primordial de tout mettre en œuvre dans l'apprentissage de notre langue. Ceci est encore plus vrai en cette période de déconfinement.

2019 a également été une année de réflexion sur le thème du Prix du Milieu du Monde, distinction destinée à récompenser les collectivités ou personnes privées qui se sont illustrées par leur contribution à la compréhension mutuelle entre les populations vaudoises et migrantes établies dans notre canton. Afin de donner un nouveau souffle et plus de dynamisme et de compréhension à notre prix, nous l'avons rebaptisé « IntégrAction Vaud » et avons revu son règlement. A l'issue des Assises 2019, le Prix IntégrAction doté de 5000 francs a été remis par Rémy Jaquier, député et ancien président du Grand Conseil à l'association Solidarité Afrique Farafina pour l'action « Bienvenue chez Moi! » (échanges entre familles étrangères et suisses sur une journée autour de deux repas traditionnels, l'un suisse, l'autre du pays d'origine des migrants, avant d'envisager la synthèse des deux recettes en un « plat de la mixité »).

En prenant en main ce document, vous aurez bien évidemment remarqué que nous avons mis au goût du jour le nouvel univers graphique de la CCCI. Dynamique, moderne, coloré, il se veut représenter l'ADN de notre Chambre. Ainsi, tous les documents seront à l'image de ce rapport.

Je vous souhaite une bonne lecture et que ce document puisse vous démontrer notre volonté de favoriser le « Vivre Ensemble », quelles que soient les circonstances.

Avec mes cordiaux messages et prenez soin de vous et de votre santé!  
Nicolas Rouge, Président de la CCCI







## 15 juin 2019 à Prilly

Afin de répondre à l'une de ses missions, la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) organise depuis 2017 une rencontre annuelle des Commissions communales Suisses-immigrés (CCSI) dans le cadre de laquelle différentes thématiques sont abordées.

Selon l'une des recommandations formulées lors des Assises vaudoises de l'immigration de 2018, «(in)former les acteurs vaudois de l'intégration sur les manières de communiquer avec les médias», la CCCI a organisé une formation destinée aux CCSI et aux associations vaudoises, afin de leur transmettre des outils de communication.

A ce titre, deux ateliers ont été proposés :

- 1 Valoriser un projet, un événement auprès des médias :  
quels principes observer, quels outils mettre en œuvre ?
  - Frédéric Rouyard, conseiller en communication au Service de la population (SPOP).
- 2 Opportunités et risques des réseaux sociaux
  - Leïla Bouanani, chargée de communication web et réseaux sociaux à l'Etat de Vaud.

Cet atelier était-il intéressant ? Que vous a-t-il apporté ?



*Avis des participants sur l'atelier 1*

### Pour aller plus loin

Publication de la Ville de Lausanne – Comment communiquer avec les médias ?

### Pour en savoir plus

Présentation « Opportunités et risques des réseaux sociaux »



Au cours de l'année 2019, la CCCI a pris position lors de la consultation fédérale :

- Modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) : restriction des voyages à l'étranger et modification du statut de l'admission provisoire.

Une sous-commission de la CCCI a été créée afin d'étudier le texte et d'adresser la réponse suivante aux autorités compétentes :

Depuis plusieurs années, les autorités fédérales sont conscientes des obstacles humains et sociaux découlant du statut des admissions provisoires. Ce qui pose problème : difficultés d'insertion sociale et professionnelle en raison du nom du statut (provisoire) décourageant l'engagement mutuel dans un contrat de longue durée (logement, travail). Les faits démontrent pourtant que les personnes au bénéfice d'un tel statut restent durablement en Suisse, en raison de l'instabilité qui a cours dans l'Etat d'origine, peu favorable, dans de nombreux cas, à un retour au pays. Le maintien d'un statut précaire coûte également cher, car ces personnes restent durablement à la charge de l'Etat. En outre, et c'est le plus important, les conséquences sur les individus concernés sont très dommageables : vivre avec un tel statut, sans accès aux structures d'intégration que sont le logement, le travail, empêche d'inscrire un parcours migratoire dans une trajectoire de vie qui retrouve du sens dans le pays d'accueil. Cette inscription est pourtant au cœur des processus d'intégration.

Cette situation n'est donc souhaitable pour personne.

La modification de la LEI soumise à consultation propose deux choses : d'une part, faciliter les déplacements d'un canton à l'autre en autorisant les personnes en possession d'un permis F, à certaines conditions, à changer de canton. D'autre part, elle propose de restreindre les possibilités de voyage à l'extérieur de la Suisse, ainsi qu'interdire tout retour dans le pays d'origine, au risque, en cas de transgression pour les personnes concernées, de perdre leur droit au séjour.

En préambule, il importe de rappeler que les personnes admises à titre provisoire cherchent en Suisse un refuge, en raison d'une situation particulière. Le fait de considérer ces personnes sous l'angle strict de leur accès au marché de l'emploi et d'un possible abus en cas de retour, est réducteur. La plupart de ces personnes aspirent à une existence digne, à une relation avec leur famille, ici ou là-bas, et à s'intégrer. Elles sont au nombre de 47'338 au 31.8.2019 en Suisse. Dans le canton de Vaud, cela représente environ 4'900 personnes (AP - 7 : 2'453 ; AP+7 : 1'676 ; RAP -7 : 546 ; RAP +7 : 219)

Les débats parlementaires avaient fait écho de la situation et permis d'envisager plusieurs pistes :

- Le remplacement d'une admission provisoire par un permis B.
- La création d'un nouveau statut qui reconnaît la situation et facilite l'intégration sur le marché du travail, tout en rendant possible une révocation en cas d'amélioration de la situation dans le pays d'origine.
- Des mesures facilitées pour le marché du travail et le regroupement familial.

Des modifications notables auraient eu un bénéfice pour tous les acteurs concernés. Cependant, il est regrettable qu'aucune de ces mesures n'ait pu aboutir à une décision allant dans ce sens. Pourtant, si cela avait été le cas, nous pourrions aujourd'hui évaluer leur impact sur l'intégration des personnes en possession d'un permis F. A défaut, nous devons nous pencher sur des mesures qui, au mieux, maintiennent le statu quo, au pire, ce que nous allons démontrer, péjorent encore la situation.

Les nouvelles propositions veulent empêcher un retour au pays ou tout voyage hors de la Suisse. Cette proposition sous-entend que les personnes font des voyages fréquents, et que donc leur besoin de protection n'est qu'un leurre. Il est pourtant avéré que ces demandes sont très rares, et liées à des situations exceptionnelles.

Ces mesures sont donc superflues et de nature à renforcer une vision négative des besoins des personnes qui sollicitent une protection. Selon nous, il importe de rappeler que la migration n'est pas un choix dans ces cas, de même que l'intégration repose sur une responsabilité conjointe entre pays d'accueil et individu concerné.

Par ailleurs, les mesures visant à faciliter la mobilité à l'intérieur du pays pour des raisons professionnelles et d'unité familiale sont à notre sens nécessaires. Dans un pays comme la Suisse, la mobilité peut être un facteur d'insertion professionnelle majeur. En outre, la mobilité peut favoriser une intégration sociale. En effet, les pairs nationaux jouent un rôle très important dans l'intégration des migrants qui viennent d'arriver. A cet égard, la présence de pairs nationaux au sein d'un autre canton peut justifier un déplacement, afin de faciliter l'intégration des personnes au sein des structures institutionnelles.

Il est toutefois dommageable que l'interdiction d'un retour au pays se double d'une interdiction d'aller à l'étranger. Encore une fois, cela donne l'image d'un migrant qui voyagerait tout le temps alors que c'est très difficile pour lui de le faire, mais qu'en plus, les familles éclatées aux quatre coins de l'Europe, font qu'il peut être fondamental pour ces personnes de pouvoir voyager. Les motifs de tels voyages sont de nature familiale, et peuvent concerner la fin de vie ou la santé d'un proche. Selon nous, il serait inhumain de vouloir empêcher ce type de déplacement. Cela touchera également fortement les mineurs scolarisés.

En guise de conclusion, la CCCI relève qu'une mobilité accrue au sein de la Confédération est une bonne mesure qui reconnaît la situation de tout individu sur le marché de l'emploi et le besoin d'unification des familles migrantes.

Elle s'oppose aux autres mesures, liées aux voyages à l'étranger. Ces modifications péjorent une situation déjà difficile et induit une vision erronée des personnes au bénéfice d'une admission provisoire. Ces personnes vivent un déracinement dommageable pour leur identité, nécessitent bienveillance et soutien de la part du pays d'accueil, voyagent peu et pour des raisons de force majeure.

La CCCI déplore, en outre, que des mesures « positives » soient proposées en même temps que des mesures « stigmatisâtes », provoquant un dilemme. Elle est d'avis qu'une abolition du permis F, pour un permis B, aurait été de nature à favoriser une intégration de ces personnes au sein de la société suisse, réduisant à la fois les coûts qu'elles provoquent par leurs difficultés d'intégration, et les coûts humains qu'un tel statut engendre.

« La reconnaissance des langues et cultures d'origine est un sujet complexe, politique et récurrent, il est important qu'il soit remis au cœur du débat »

Amina Benkais-Benbrahim,  
déléguée cantonale à l'intégration

## 28 septembre 2019 à Chavannes-près-Renens

*Discours d'ouverture de Madame Cesla Amarelle, Conseillère d'Etat, département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)*

Ces 17<sup>e</sup> Assises vaudoises de l'Immigration s'interrogent sur la richesse que représentent les langues et culture d'origine pour la Suisse. Vous vous attendez, à ce que je vous parle de cette richesse et de son lien avec l'école et c'est bien légitime. Cependant, j'aimerais d'abord vous parler un peu plus largement de la Suisse et de son rapport à la langue. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque les Etats-nations se constituent, les politiciens et les intellectuels s'échinent à trouver une définition commune à toutes ces nouvelles formes d'entité politique. Et s'il y a bien un exemple qui contredit systématiquement les tentatives de définition commune, c'est bien la Suisse: pas d'unité religieuse, pas de culture commune et, évidemment, pas de langue commune. Si l'on ajoute à cela le fait que la Suisse devient très vite une terre d'immigration, on voit de quelle manière le multilinguisme helvétique est constitutif de son identité profonde. C'est évidemment une chance pour notre pays et un apport évident. Cet apport est multiple, il est notamment évident pour notre littérature qui s'est nourrie très tôt de métissage. Pour ne citer que quelques-uns des auteurs qui, encore aujourd'hui, explorent ce métissage, j'aurais pu vous parler de Pierre Lepori, de Rafik Ben Salah, de Silvia Ricci Lempen, de Heike Fiedler ou de Max Lobe. Mais c'est du très vaudois Charles-Ferdinand Ramuz dont j'ai envie de vous parler. Car, comme le rappelle la chercheuse Muriel Zeender Berset, l'un des précurseurs du métissage dans la littérature romande... c'est lui! Imaginez: écrire dans une langue vivante, proche de celle de la paysannerie et vouloir se faire éditer à Paris... certains critiques de l'époque ont dû se retourner dans leurs tombes lorsque Ramuz a été édité à la Pléiade! La liste bien incomplète que je viens de vous énumérer le montre, ce métissage s'est encore accentué lorsque notre littérature s'est nourrie de l'expérience des différentes vagues migratoires. Pour beaucoup d'auteurs issus de la migration leur écriture à la croisée des langues va être une manière de construire leurs identités multiples. Je suis donc intimement convaincue que le métissage est constitutif de notre identité helvétique car les fondements profonds de la Suisse sont pluriels.

Deux des trois ateliers que vous pourrez suivre dans quelques instants exploreront de manière détaillée les liens entre l'école et les langues d'origine, et vous pensez bien que je souhaite également vous dire quelques mots sur ce lien.

Notre langue d'origine, si structurante pour le développement du langage et de l'identité de chacun, peut pourtant devenir pour l'enfant sa deuxième langue ou même une langue «étrangère». Le paysage linguistique des élèves migrants s'enrichit au cours de leur parcours et de leur scolarité, notamment en y intégrant, dans le cadre scolaire, l'allemand, l'anglais, mais peut-être aussi l'italien, l'espagnol et, pourquoi

pas? le grec ou le latin. La recherche est unanime pour dire que l'apprentissage de cette première langue dans un cadre formel est bénéfique pour les apprentissages cognitifs et scolaires. De plus, elle augmente la capacité des élèves à apprendre d'autres langues. Chacune exerce des fonctions différentes et complémentaires dans la vie d'un enfant: les liens avec les grands-parents, les liens avec ses camarades de classe ou l'insertion dans le monde scolaire. Certains enfants jonglent avec elles sans difficultés, ils en jouent en faisant parfois un «bricolage linguistique», alors que d'autres, plus vulnérables peuvent ressentir de la honte, de la gêne, des conflits de loyauté ou des freins lors de leurs apprentissages scolaires.

Se construire avec plusieurs langues signifie avant tout, lire le monde de plusieurs manières, changer de lunettes régulièrement pour décoder le monde multiple et complexe qui nous entoure. Mais il arrive que ces mondes soient en décalage et créent des tensions, voire une confusion chez l'enfant, provoquant une désaffiliation ou une déconstruction identitaire, etc.

La fréquentation des cours de langue et de culture d'origine, qui existent depuis les premières arrivées des migrants en Suisse, jouent un rôle important dans ces processus. Si les cours persistent depuis tant d'années c'est aussi grâce à leur bénéfice dans la transmission des références culturelles, confiée par les familles aux organismes différents et variés, que ce soit des ambassades ou des associations. A l'origine, ces cours ont été fondés dans un but de retourner un jour au pays d'origine. Les cours ont évolué au fil du temps, les familles italiennes et espagnoles, par exemple, sont restées et ces écoles sont toujours actives. Les cours ont gagné d'autres fonctions favorisant la construction des compétences plurilingues chez les jeunes afin qu'ils puissent s'exprimer, écrire, lire couramment dans la langue de leurs parents. Le rôle de ces cours a d'ailleurs été reconnu par le système scolaire suisse puisque la première langue est promue par le concordat intercantonal HarmoS et par des recommandations de la CDIP.

Et dans le canton de Vaud? Le cadre légal nous fournit une capacité d'action claire, notamment par l'article 8 de la loi sur l'enseignement obligatoire qui affirme, je cite: «L'école apporte son soutien par des mesures d'organisation aux cours de langue et de culture d'origine mis en place par les pays ou les communautés d'origine».

L'intention est donc claire et elle se situe au cœur de la loi centrale de notre système de formation. Il faut encore traduire les intentions en actes et à cet égard les projets qui permettent de renforcer les liens entre l'école publique et les cours de langue d'origine existent dans le canton. Ils existent, mais je veux être honnête avec vous aujourd'hui: ils pourraient être développés et une journée comme celle que vous organisez me réjouit car elle pourra peut-être aboutir à des pistes pour y parvenir.

Si l'école doit donner de l'importance à l'apprentissage des langues, c'est aussi pour



éviter les fractures sociales et linguistiques en encourageant les interactions, le plurilinguisme et en montrant l'intérêt de posséder plusieurs langues, non seulement sur le plan individuel mais aussi sur le plan social et même économique car les chercheurs soulignent depuis longtemps l'atout que représente la maîtrise de plusieurs langues pour son parcours professionnel. Elles contribuent également au développement d'un « état d'esprit » interculturel dont l'école d'aujourd'hui porte une forte empreinte.

La thématique des Assises nous renvoie également au défi que représente la gestion de la diversité culturelle et linguistique à l'école. Entendant leurs enfants parler le français à la maison, les parents peuvent parfois éprouver un sentiment d'échec quant à leur mission de transmission de la langue d'origine et de ses références culturelles. Les enfants ainsi que les adolescents se construisent un sentiment d'appartenance plurielle alors que la société a tendance à les assigner à un seul groupe et à un seul espace.

Dans la situation actuelle, les cours de culture d'origine devraient à la fois contribuer à la transmission des langues et en même temps susciter un double mouvement veillant à éviter une délimitation des territoires et à un renfermement identitaire. Les rapprocher de l'école publique, c'est leur permettre de jouer un rôle en faveur d'une intégration réussie et de la transmission des valeurs qui fondent notre société.

Nous sommes peut-être arrivés à un tournant par rapport à ce type d'enseignement. Ne devrions-nous pas nous concentrer davantage sur les passages à créer d'une langue à l'autre, sur les réalités sociales croisées de nos élèves, sur les savoirs en langues premières conjugués aux savoirs en français? Les structures clivées génèrent parfois l'enfermement dans un seul espace ou le refus des enfants d'y prendre part ou de s'y investir. Ils devraient pouvoir trouver au contraire leur place dans les deux mondes non par opposition aux deux cultures, mais en favorisant l'usage de deux langues. Les difficultés de l'apprentissage du français ne devraient pas être associées au plurilinguisme. Au contraire, ces cours en langues d'origine devraient aider par des démarches comparatives à déceler différentes manières de penser, de construire une phrase, d'exprimer notre façon d'être et d'agir.

En espagnol – qui est aussi ma langue maternelle – nous avons deux verbes «être»: ser et estar, l'un, ser, a plus la fonction de parler de l'identité, de l'origine et désigne des caractéristique définitives... et l'autre estar évoque un état temporaire. Ainsi, je me demande si l'identité de nos élèves est finalement à désigner par ser « Soy suiza, » ou si nous devrions impérativement leur donner la possibilité de dire aussi « estoy suiza tienbién portuguesa, inglesa, congoleña» et mettre ainsi en valeur des identités forcément plurielles et qui évolueront toute notre vie.

Je conclurais en revenant sur la langue qui est au cœur de cette journée et en convoquant une fois de plus Ramuz. Empêtré dans une violente polémique sur le style de ses romans qui sont perçus comme une revendication du « mal écrire », il est invité à s'exprimer devant le congrès des libraires de France. Il rappelle alors les raisons qui le poussent, roman après roman, à assumer de « mal écrire » en disant ceci :

« Il me semble que c'est rendre hommage à notre langue, qui est le français, que de ne pas la tenir pour une langue morte et de ne pas aller la chercher seulement dans les livres et pas seulement dans les grammaires et dans les traités de syntaxe, mais là où elle est parlée: c'est-à-dire dans les lieux même où vous êtes aujourd'hui. »

J'évoquais il y a un instant la pluralité de nos identités individuelles. Ramuz, lui, le plus vaudois de nos écrivains, nous rappelle que c'est notre langue, et par elle notre identité collective, qui est plurielle et métissée. Ihsan Kurt, membre de la CCCI, ne disait pas autre chose dans sa tribune de ce jeudi dans le 24 Heures quand il rappelait que les cours de langue d'origine sont, je cite, « un atout de compétence individuelle ET de cohésion sociale ». Sa tribune s'intitulait « L'école accueillera-t-elle les langues d'origine? » J'espère qu'une journée comme celle-ci apportera des propositions nouvelles que je me réjouis de pouvoir examiner. C'est pourquoi je vous souhaite des discussions passionnantes et vous remercie pour votre attention.



« Se sentir partie prenante d'un projet socio-éducatif, non pas malgré sa différence mais grâce à sa différence! »

Message final de Laurent Gajo, Professeur à l'Université de Genève et Directeur de l'école de langue et de civilisation française

## 1. Panorama des bonnes pratiques en Suisse

Laurent Gajo, Professeur à l'Université de Genève et Directeur de l'école de langue et de civilisation française.

Présentation du Professeur Laurent Gajo

### → Pour en savoir plus

- Cummins J.(1979). Cognitive/academic language proficiency, linguistic interdependence, the optimum age question and some other matters. *Working papers on bilingualism* 19.
- Elminger, D & De Pietro, J.-F. (2012). EOLE et patois. Education et ouverture aux langues patrimoniales. Neuchâte: IRDP.
- Gajo L. Coppey-Lanzar, M. & Zurbriggen, E. (2013). Promotion des langues et cultures d'origine des élèves de l'enseignement primaire. Genève: DIP.
- Greub, J. (1997). Expérience interculturelle dans un collège de la Chaux-de-Fonds. *InterDialogos* 2.
- Grin, F. et al. (Eds) (2018). Mobility and Inclusion in Multilingual Europe. The MIME Vademecum. Grandson: Artgraphic Cavin SA; Déclaration de Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) – 2003.
- Lehrplan 21.
- Plan d'études romand (PER).

La seconde partie des Assises a été consacrée à trois ateliers dont les objectifs étaient d'approfondir la thématique et de faire ressortir les recommandations des participants.

Ces dernières sont retranscrites de manière brute néanmoins certaines ont été reformulées afin d'en faciliter la compréhension.

## **1. Le français langue de scolarisation (FLSCO) : un cadre et des méthodologies pour la réussite scolaire des élèves allophones**

*Martine Chomentowski, Docteure en Sciences de l'éducation, lectrice et collaboratrice scientifique à l'Université de Fribourg.*

### **Recommandations suite aux travaux de groupe**

#### **Projets & Activités au sein de l'école**

- Créer des ateliers dans les écoles secondaires afin que les élèves allophones présentent leur pays d'origine.
- Valoriser la langue et culture d'origine (LCO) en initiant des projets en lien avec cette dernière, comme par exemple, écrire un conte dans sa langue maternelle ou le raconter dans sa langue maternelle avec une traduction simultanée en français.
- Mieux intégrer l'enseignement des langues et cultures d'origine (ELCO) au sein même des établissements scolaires.
- Intégrer l'ELCO au sein de l'école ordinaire, par exemple en cours à option.
- Engager des interprètes communautaires pour les élèves qui n'utilisent pas l'alphabet latin.
- Utiliser le sport/la musique/les arts visuels pour promouvoir les LCO.
- Favoriser les contacts avec les enseignants de LCO.
- Sensibiliser le corps enseignant à la question de la valorisation des LCO par des formations au sein de l'établissement avec des outils concrets.

#### **Implication des parents**

- Intégrer les parents dans les activités de l'école et les impliquer en faisant en sorte que les langues d'origine soient valorisées.

## 2. Quels place et rôle des langues et cultures d'origine (LCO) au sein d'une école plurilingue et inclusive?

*Rosanna Margonis-Pasinetti, Professeure formatrice en didactiques des langues et cultures à la Haute école pédagogique Lausanne.*

*Katrin Skoruppa, Professeure de logopédie à l'Institut des sciences du langage et de la communication de l'Université de Neuchâtel.*

### Recommandations suite aux travaux de groupe

#### Projets & Activités au sein de l'école

- Encourager et faire apparaître les heures suivies d'ELCO par les élèves non seulement dans l'agenda, mais aussi dans le livret scolaire (seul document qui retrace le parcours scolaire de l'enfant).
- Améliorer la rencontre entre les enseignants de LCO et ceux de structure ordinaire. *Explicatif*: la HEP forme les enseignants à travailler en réseau avec l'ensemble des partenaires, dont (mais pas spécifiquement) les enseignants de LCO. Il est relevé qu'un potentiel manque à ce niveau pour une amélioration de la collaboration.
- Intégrer l'élaboration et la réalisation des activités plurilingues et interculturelles à la grille horaire des enseignants.
- Offrir des cours optionnels dans un nombre plus important de langues au post-obligatoire.
- Offrir différents cours réguliers (maths, géo, gym,...) dans différentes langues.
- Renforcer les liens école-familles (tables rondes/rencontres parents-enseignants, en LCO avec interprètes).
- Encourager les projets de type de la « maison à l'école ».
- Promouvoir le vecteur de la culture en créant et pratiquant des chansons, le théâtre, la danse, la cuisine, etc.

#### Implication des parents

- Encourager l'intervention des parents dans les classes à propos de leurs compétences personnelles et prévoir une traduction simultanée en français.

### **3. Economie, innovation et différences: Les différences sont-elles une chance ou un problème pour l'économie?**

*Sandro Catacoi, Professeur de sociologie à l'Université de Genève.*

#### **Recommandations suite aux travaux de groupe**

##### **Rôles des institutions**

- Etablir une politique de recrutement prenant en compte la diversité de la société en Suisse et favorisant l'ouverture de l'administration publique, notamment au plurilinguisme.
- Passer d'une politique de l'apprentissage de la langue d'accueil à une politique de promotion du multilinguisme de qualité.
- Développer la formation continue pour toutes les populations.
- Promouvoir une école inclusive.
- Reconnaître les diplômes étrangers et les compétences acquises.
- Valoriser les zones suburbaines pour en faire de vrais lieux urbains (nettoyage, urbanisme, aménagements) où les différences se vivent mieux.
- Respecter une dose de communautarisme (lieu de repos, de tranquillité).

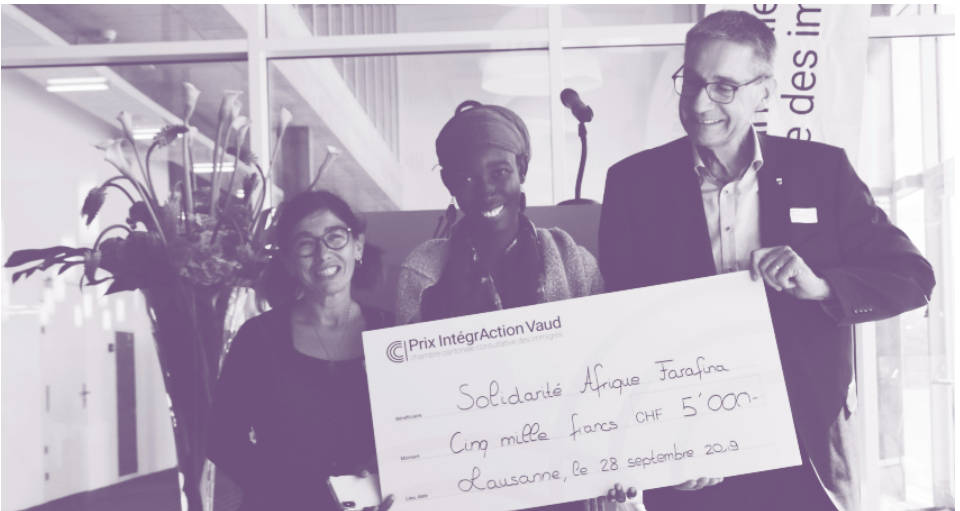








Pour cette 17<sup>e</sup> édition des Assises, la CCCI a mis en avant l'exposition « Je suis ».



Prix IntégrAction Vaud.



1. Favoriser une politique de promotion du multilinguisme.
2. Valoriser la langue première, la diversité culturelle et le plurilinguisme dans les structures scolaires.
3. Rendre accessible la formation certifiée aux enseignants LCO. Reconnaître et professionnaliser les prestations FLSCO.
4. Créer ou renforcer, au sein de l'ACV, une coordination Canton / communes / écoles / associations proposant des cours LCO.
5. Valoriser la diversité et le plurilinguisme au sein de l'ACV.
6. Simplifier le processus de reconnaissance des diplômes étrangers et des compétences acquises dans le pays d'accueil.

## **2. Valoriser la langue première, la diversité culturelle et le plurilinguisme dans les structures scolaires**

- Valoriser la langue première et son apprentissage (indication des heures suivies et progrès dans le livret scolaire).
- Intégrer l'élaboration et la réalisation d'activités plurilingues et interculturelles à la grille horaire des enseignants.
- Impliquer les enseignants LCO dans les structures scolaires (proposer dans le programme ordinaire des cours en langue première, projet de type « sacs d'histoires »).
- Impliquer les parents dans les activités scolaires (présentation dans la langue première, activités culturelles, visite des bibliothèques interculturelles).
- Créer une entité au sein de l'école pour faciliter l'implication des parents, surtout durant les premières années scolaires.
- Créer et/ou soutenir une bibliothèque itinérante (bus), avec des animations, dans le canton à l'attention des enfants de 4 à 12 ans (1<sup>re</sup> et 8<sup>e</sup> hamos).

## **3. Rendre accessible la formation certifiée aux enseignants LCO. Reconnaître et professionnaliser les prestations FLSCO**

- Formation certifiée (CAS) pour les enseignants, en cours d'emploi et prise en charge par les établissements publics. Cette formation aurait pour but de sensibiliser les enseignants, leur donner des nouveaux outils pédagogiques notamment le manuel d'enseignement de LCO ainsi que la méthode adaptée (réalité culturelle, politique de la Suisse telles que la démocratie, la laïcité et l'égalité entre les sexes).
- Professionnaliser toutes les prestations FLSCO.

## **4. Créer ou renforcer, au sein de l'ACV, une coordination canton/communes/écoles/ associations proposant des cours LCO**

- Renforcer la coordination au sein du DFJC entre le canton, les communes, les associations locales et les écoles.

## 5. Valoriser la diversité et le plurilinguisme au sein de l'ACV

- Lors de recrutements au sein de l'ACV, ajouter dans l'annonce la mention « une langue issue de la migration constitue un atout ».
- Valoriser les différences et les parcours atypiques riches, lors de recrutement.





- Informer le personnel de l'ACV, ainsi que les partenaires externes concernés des différents changements légaux, comme cela a été fait pour la nouvelle loi sur la naturalisation durant les années 2016 à 2018.
- ✓ Le BCI, avec le soutien du SPOP, a informé largement les différents partenaires externes lors d'une séance en octobre 2019 sur la LEI et ses implications.
- ✓ Lors des différents groupes de travail de l'Agenda intégration suisse (AIS), le BCI a été attentif à tenir informés les membres (administration et partenaires) à propos des différents changements légaux (réforme de l'asile et LEI).
- ✓ Les antennes régionales du BCI ont, à de nombreuses reprises, tenu informés les partenaires institutionnels et associatifs à propos des changements légaux en cours et à venir (réforme de l'asile et LEI).
  
- Sensibiliser les responsables en communication de l'ACV sur le vocabulaire à utiliser lors de la diffusion d'informations en lien avec la migration et l'intégration.
- (In)former les acteurs vaudois de l'intégration sur les manières de communiquer avec les médias et la population sur la thématique de la migration et de l'intégration.



Les énergies impliquées au sein de la CCCI permettent d'élaborer les projets suivants pour l'année 2020 :

- La CCCI souhaite travailler avec d'autres chambres consultatives vaudoises et a déjà eu des échanges avec la Chambre cantonale des jeunes (CCJ) avec laquelle elle s'est alliée pour l'organisation des Assises vaudoises de l'immigration 2020 en proposant la thématique de la jeunesse et de la migration.  
**Face à la situation liée au Covid-19, la CCCI a décidé de reporter l'édition des Assises à 2021.**
- L'année 2020 sera une année de préparation en vue des prochaines élections vaudoises de 2021, la CCCI souhaite que la population étrangère et les nouveaux naturalisés prennent conscience et soient informés de leurs droits et devoirs civiques.



|       |   |
|-------|---|
| AIS   | Agenda intégration suisse   |
| ACV   | Administration cantonale vaudoise   |
| AP    | Personne admise à titre provisoire  |
| BCI   | Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme          |
| CCCI  | Chambre cantonale consultative pour les immigrés                                      |
| CCSI  | Commission communale Suisses-immigrés   |
| CIIP  | Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin |
| DFJC  | Département de la formation, de la jeunesse et de la culture                          |
| ELCO  | Enseignement des langues et cultures d'origine  |
| FLSCO | Français langue de scolarisation  |
| LEI   | Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration                                       |
| LCO   | Langue et culture d'origine   |
| LIEPR | Loi sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme                       |
| PER   | Plan d'études romand  |
| RAP   | Réfugié admis à titre provisoire  |
| SPOP  | Service de la population  |

Chambre cantonale consultative pour les immigrés (CCI)  
C/O Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)  
Rue du Valentin 10, 1014 Lausanne  
T 021 316 49 59 / [sarah.laroche-neji@vd.ch](mailto:sarah.laroche-neji@vd.ch) / [www.vd.ch](http://www.vd.ch)

2<sup>e</sup> édition, juillet 2020



